



Théâtre du Bois de l'Aune Charte d'accueil des publics

Le Théâtre du Bois de l'Aune est un lieu ouvert à tous les publics du mardi au vendredi de 13h à 17h ainsi qu'aux jours et horaires de sa programmation et de ses projets culturels. Parallèlement à l'accueil physique, un accueil téléphonique est assuré du mardi au vendredi de 13h à 17h. L'accueil est assuré par du personnel habilité.

Le Théâtre du Bois de l'Aune est situé en rez-de-chaussée, avec un accès direct depuis la rue. Sa situation de plain-pied permet aux personnes à mobilité réduite d'y accéder sans obstacle. La banque d'accueil, les tables de restauration et la salle de spectacle sont accessibles aux fauteuils roulants. Les sanitaires sont aménagés pour accueillir les personnes handicapées. Les chiens de guide d'aveugle ont accès aux locaux sans restriction conformément à la loi du 30 juillet 1987, art. 88.

La Charte d'accueil est disponible, sur demande à la billetterie, auprès de l'administration ou sur le site internet www.boisdelaune.fr. Toute personne ne respectant pas scrupuleusement cette charte pourra se voir refuser l'accès, être exclue de la salle ou se voir refuser une réservation future.

Règles générales

Lors de leur visite, les publics sont invités à respecter certaines règles simples de convivialité. Il leur est notamment précisé de :

- se présenter à la banque d'accueil pour effectuer leur réservation et retirer leurs places,
- de ne pas introduire d'animaux dans l'enceinte du théâtre (sauf exception et autorisation expresse de la direction),
- patienter jusqu'à l'ouverture des portes et ne pas s'introduire dans la salle avant le signal donné par le personnel d'accueil
- ne pas consommer de nourriture ou de boisson dans la salle de spectacle
- respecter les horaires et conditions spécifiques des représentations
- donner toutes les informations nécessaires qui seront demandées au moment de la réservation par le personnel accueillant (identité et coordonnées notamment)
- faire un usage responsable et civique des conditions de gratuité d'accès à la programmation.

Le Théâtre du Bois de l'Aune se réserve le droit de refuser l'entrée ou d'exclure de la salle toute personne ayant une attitude pouvant nuire au bon déroulement du spectacle et au confort du public. Il est interdit de photographier, enregistrer et filmer les spectacles par tout moyen sans accord préalable de la direction.

Le Théâtre du Bois de l'Aune garantit une totale confidentialité des informations qui lui seront communiquées. Les données personnelles fournies par les usagers ne sont conservées que le temps nécessaire aux impératifs de gestion. Elle ne font l'objet d'aucune utilisation postérieure des traitements des demandes. La base de données statistiques utilisée par le théâtre ne recense aucune mention nominative.

Réservations

La programmation du Théâtre du Bois de l'Aune est en entrée libre sur réservation. Les réservations sont limitées à un ou deux billets par représentation, sauf spectacle famille. Ces réservations impliquent l'adhésion totale du spectateur à la « charte du spectateur » du théâtre du Bois de l'Aune

Toute demande de réservation fait préalablement l'objet d'une pré-réservation à confirmer dans le délai communiqué par l'équipe du théâtre. Toute réservation est considérée comme ferme à l'envoi de la confirmation par mail adressée par la billetterie du théâtre.

Protocole sanitaire spécifique Covid-19

Dans le cadre des mesures sanitaires établies pour lutter contre l'épidémie de Covid-19, se protéger et protéger l'entourage direct, le Théâtre du Bois de l'Aune prend les dispositions suivantes :

- des flacons de gel hydroalcoolique sont mis à disposition à l'entrée du théâtre, à la banque d'accueil et du désinfectant en spray dans les sanitaires,
- les agents en position d'accueil des publics portent des masques grand public et se lavent régulièrement les mains à l'eau savonneuse au moins 20 secondes, au minimum, avant et après leur poste. Pendant le service au public et entre chaque manipulation, ils pourront se désinfecter les mains à l'aide d'un gel hydroalcoolique,
- la banque d'accueil est équipée d'écrans de protection de type plexiglas régulièrement désinfectés avec un produit adapté,
- les mobiliers et surfaces de contact sont régulièrement nettoyés avec des détergents ou désinfectants, de préférence des produits alcoolique répondant à la norme de virucide NF EN 14476,
- il a été prévu en concertation avec les services techniques de la collectivité, des fiches pratiques à l'attention des agents d'entretien, ainsi qu'un plan de nettoyage et de désinfection quotidiens des espaces, notamment des espaces communs (sanitaires),
- les zones d'accueil et de circulation sont équipées dans la mesure du possible d'un marquage au sol pour respecter la distanciation physique,
- les espaces de réception et d'accueil sont régulièrement aérés et systématiquement durant au moins quinze minutes avant l'ouverture au public.

Il est demandé à chaque usager du lieu :

- de porter un masque à l'entrée du théâtre et au moment du passage aux banques d'accueil et à l'entrée dans la salle de représentation,
- de se désinfecter les mains à l'entrée du théâtre grâce au gel hydroalcoolique mis à disposition,
- dans la file d'attente, de respecter la distance d'un mètre entre chaque personne,
- à l'entrée et à la sortie de la salle de spectacle de respecter le sens de circulation indiqué par le marquage au sol, et les règles de distanciation avec les autres (1 mètre),
- dans les sanitaires, de respecter les règles de distanciation et le nombre maximum de personnes autorisées en présence simultanée.

L'accueil dans la salle de représentation n'est pas conditionné au port du masque. Il est demandé de respecter une distance physique d'au moins un mètre entre les groupes de spectateurs d'un même foyer.